

REGLEMENT

- ❑ Inscriptions : Les titulaires de licences FFA, du pass-running, en cours de validité, et qui présenteront ces documents, seront dispensés de la présentation du certificat médical (Article L231-2 du Code du Sport).
- ❑ Les concurrents non licenciés devront fournir un certificat médical* de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, datant de moins d'un an le jour de la course, ou sa photocopie* (Article 6 de la loi 99 - 223 du 23 mars 1999).
- ❑ Pour les inscriptions par correspondance, le coureur devra joindre la photocopie de la licence, du Pass-running, ou du certificat médical*.
- ❑ Aucun coureur ne pourra prendre le départ ou participer à la course sans dossard. Les accompagnateurs en vélo ne sont pas autorisés
- ❑ Le 10 km est ouvert aux coureurs à partir de la catégorie cadets, celle de 23 km à partir de la catégorie juniors.
- ❑ Le 10 et le 23km du Lièvre et la Tortue sont inscrites au challenge vert de l'Essonne.
- ❑ MARATH'VERT : Barrière horaire au 31^{ème} km, 4 heures maximum
- ❑ Les coureurs s'engagent dans cette épreuve sous leur entière responsabilité et dégagent l'organisation de toute responsabilité en cas de défaillance physiologique ou d'accident.
- ❑ Les courses empruntent des chemins à accessibilité réduite pouvant entraîner des délais d'accès par les équipes de Sécurité Civile. Ce fait ne pourra être invoqué pour un quelconque recours contre l'organisation ou ses partenaires.
- ❑ L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'objets ou de véhicules dans les zones de course.
- ❑ La participation des mineurs se déroule sous la responsabilité de leurs parents ou du club accompagnateur. Une autorisation parentale est obligatoire jusqu'à la catégorie Cadet, une pièce d'identité pourra être exigée.
- ❑ La sécurité médicale est assurée par l'ADPC 91.
- ❑ Les organisateurs sont couverts par une police d'assurances souscrite auprès de MMA (Mutuelle du Mans Assurances).
- ❑ Le classement informatique est réalisé par l'AOCHS Sud 91.
- ❑ Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué
- ❑ Droits à l'image : Les coureurs autorisent expressément les organisateurs du «Le Lièvre et la Tortue» à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, prises à l'occasion de cette épreuve sportive et sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports existants ou à venir, y compris promotionnels et publicitaires pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et traités en vigueur, et les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

(*) les documents joints ne seront pas restitués.

Imprimé par l'association --- Merci de ne pas jeter sur la voie publique

MARATH' VERT		
LE LIEVRE ET LA TORTUE		
Dimanche 14 Avril 2019		
10 km	23km	42km
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N° de DOSSARD : <input style="width: 100px; height: 20px;" type="text"/>		
Don pour l'association Tom'espoir x1€ <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
NOM : _____ PRENOM : _____		
SEXE : F M Année de naissance : 19__		
N° Tél portable : _____ Email : _____		
Adresse : _____		
Code postal _____ VILLE _____		
<u>POUR LES LICENCIES</u>		
Je justifie de mon état de licencié par la présentation de ma licence (ou de mon Pass-Running), à l'organisation.		
N° LICENCE _____ CLUB _____		
Le _____ Signature		
<u>POUR LES NON LICENCIES</u>		
Je joins à mon inscription, un certificat médical* (ou une photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied, <i>en compétition</i> , datant de moins d'un an le jour de la course.		
Le _____ Signature		
Bulletin d'engagement à renvoyer avant le 8 avril 2019		
à: « le Lièvre et la Tortue », Mairie 91720 MAISSE		
<i>NB : Signature des parents obligatoire pour les mineurs</i>		

Marath'Vert du Gâtinais

Droits d'inscription 10km : 11€ (+3€ a partir du 8 avril), 23 km : 14€ (+3€), 42km : 28€ (+10€)

Bulletin d'engagement à renvoyer avant le 8 avril 2019 à:
« le Lièvre et la Tortue », Mairie 91720 MAISSE
avec votre chèque à l'ordre de «le Lièvre et la Tortue»,

- **Départs et arrivées: 95 Rue de rivière à Maisse (Essonne).**
- Ravitaillements : environ tous les 5 km, sauf pour le 42km, en semi auto-suffisance (2 ravitaillements, sans gobelet)
- Dossards : à retirer à partir de 6 heures 30 (42km) et 8h30 (autres courses), *se munir d'épingles.*
- Horaires départs : 42km : 7h 30, 23 km : 9h30, 10 km : 9 h 20.
- Barrière horaire pour le 42km : 4h maxi au 31ème km.
- Récompenses 23,10 et 42 km : aux trois premiers de chaque catégorie jusqu'à v4 f et h
- Un lot sera remis à chacun des participants des 10 , 23 et 42 km

× Pré-inscription possible sur www.protiming.fr

× Résultats publiés sur les sites: www.lievretortue.fr

ou www.cd91athle.org

Un **GRAND MERCI** à tous nos partenaires...

Boulangerie **DELICE MAISSOIS** (Maisse)

St-Yorre

Origin Hair (Maisse)

FULCHIRON Groupe Malabry (Maisse)

INTERSPORT (St Geneviève des bois)

INFINI...TIF (Boutigny)

La volaille **Prunaysienne** (Prunay)

CARREFOUR Market (Milly la forêt)

SPL Sigal (Prunay sur Essonne)

LETOURNEAU ZAMBON (Milly la forêt)

PASQUIER Pâtisseries (Les Cerqueux)

PROPIMEX (Puisseaux)

ROTIN FLEURI (Boutigny)

SEC-SAEB Fioul (Maisse))

TPS (Soisy sur Ecole)

VAL IMMOBILIER (Maisse)

JP Energies (Saint-Germain lès Corbeil)

Aurélien PETIT (Prunay sur Essonne)

Maire de Maisse



3 parcours entre champs et forêts, à la découverte du Sud-Essonne.

10 Km pour se tester (débutants et confirmés)

23 Km et 42Km pour s'exprimer !

DIMANCHE 14 Avril 2019

lieu de depart: 93 rue de rivière à Maisse

Renseignements : Eric Pointeau 01 64 99 30 80

www.lievretortue.fr

